

WEBINAIRE

sécurité routière

Risques routiers professionnels

Judi 10 décembre 2020
de 9h00 à 10h30

Au sommaire :

- quelques chiffres,
- qu'est-ce qu'un risque, routier professionnel ?
- une exposition grandissante,
- mesures essentielles à retenir,
- signature électronique de la charte d'engagement Sécurité Routière



EN PARTENARIAT AVEC :



CONTACTEZ-NOUS

**FNATH, Association des
accidentés de la vie**

Siège national :
47 rue des Alliés
42030 Saint-Etienne cedex 02
<https://www.fnath.org>
mail : communication@fnath.com



Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 4 millions de journées de travail perdues.

Une accidentalité qui touche au quotidien employeurs et salariés. Ces journées sont donc l'occasion de développer une culture partagée de sécurité routière.



Rapidité, réactivité, disponibilité. Chaque jour, nos collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont notre première richesse. Mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel nous avons la volonté d'agir.

“ NOUS, DIRIGEANTS D'ENTREPRISE, NOUS ENGAGEONS POUR LA SÉCURITÉ DE NOS SALARIÉS SUR LES ROUTES. ”

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>

1 Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

Exemples de mise en œuvre :

- Nous n'engageons pas de conversation téléphonique avec un collaborateur en situation de conduite.
- Nous demandons à nos salariés de ne pas tenir de conversation téléphonique en conduisant, et leur recommandons de reporter leurs appels.
- Nous nous engageons à promouvoir auprès de nos salariés l'application "Mode conduite".

2 Nous prescrivons la sobriété sur la route

Exemples de mise en œuvre :

- Nous nous engageons à prévoir lors des réceptions dans nos entreprises un dispositif de prévention de la conduite en état alcoolisé.
- Nous nous engageons pour les repas d'affaires à promouvoir la sobriété comme bonne pratique professionnelle.
- Nous nous engageons à sensibiliser nos collaborateurs à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.

3 Nous exigeons le port de la ceinture

Exemple de mise en œuvre :

- Nous nous engageons à demander à nos salariés de s'assurer lors de leurs déplacements professionnels du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.

4 Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées

Exemples de mise en œuvre :

- Nous nous engageons à ne jamais placer un salarié dans une situation l'obligeant à commettre un excès de vitesse pour remplir ses missions.
- Nous nous engageons à toujours demander à nos salariés, en cas d'infraction, d'en assumer la sanction.

5 Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet

Exemples de mise en œuvre :

- Nous nous engageons à nous assurer que les déplacements de nos salariés sont compatibles avec le respect du code de la route.
- Nous prescrivons des moments de repos réguliers suffisants.
- Nous nous engageons à organiser le travail de façon à limiter autant que possible les déplacements routiers.

6 Nous favorisons la formation à la sécurité routière

Exemple de mise en œuvre :

- Nous nous engageons à sensibiliser ou former nos salariés à la sécurité routière et à l'éco-conduite.

7 Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

Exemples de mise en œuvre :

- Nous nous engageons à fournir à nos salariés se déplaçant à deux-roues dans le cadre de leur temps de travail les équipements de sécurité obligatoires (casques et gants certifiés).
- Nous développons des incitations favorisant l'usage d'équipements supplémentaires.



LA FNATH, LE PARTENAIRE
POUR VOS ACTIONS
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION
[Notre catalogue formation](#)

SANTÉ AU TRAVAIL

- Le risque routier professionnel,
- La souffrance au travail
- La prévention des cancers professionnels,
- Vivre après un accident de la vie.

HANDICAP

- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
- L'emploi et le maintien dans l'emploi
- L'accompagnement des travailleurs handicapés.